



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
25 mars 2024

Nombre de Conseillers : 19

Présents : 14

Votants : 17

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2024

**Etaient présents** : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Christian DURROTY, Valentin TELLECHEA, Kathy COELHO, Marie BLEIKER, Alain PARIOLEAU, Alain BRUDNER, Patricia VIALLE, Beñat ARLA, Unai IRIGOYEN.

**Excusés** : Benoît COVILLE (donne pouvoir à Christiane URKIA-MARTIN), Céline MAZEROLLES (donne pouvoir à Alain BRUDNER), Sophie KONSTANTINOVITCH, Zigor GOIEASKOETXEA, Aurélie BELASCAIN (donne pouvoir à Beñat ARLA).

Secrétaire de séance : Jacqueline PEIGNEGUY

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

**DCM 2024-01 : ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE COMMISSIONS COMMUNALES**

Par délibération du Conseil municipal du 27 septembre 2021, Mme Myriam COULOUMIERS siégeait en qualité de conseillère municipale au sein de la Commission thématique « Jeunesse, Ecole, Petite enfance » puis de la Commission consultative « Nouvelle école ».

Par courrier en date du 20 février 2024, Madame Myriam COULOUMIERS a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal. Cette démission étant effective à compter de la réception dudit courrier, celle-ci se trouve de fait remplacée au sein de l'assemblée communale par Monsieur Unai IRIGOYEN, suivant immédiat sur la liste « Un nouveau souffle pour Arbonne » dont faisait partie Madame Myriam COULOUMIERS lors des dernières élections municipales.

Il importe aujourd'hui, en application de l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales, d'actualiser en conséquence la composition des commissions municipales. Conformément à l'article précité, leurs membres sont désignés par vote à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité. Il est donc proposé de procéder à ladite désignation à main levée.

Etant donné qu'il convient également d'actualiser les membres des commissions communication et AMI MOBY.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE :

**ARTICLE UNIQUE** : De PROCEDER à la désignation des membres au sein de chacune des quatre commissions municipales suivantes comme suit :

- **Commission thématique Jeunesse, Ecole, Petite enfance** : Jacqueline PEIGNEGUY – Alain PARIOLEAU – Valentin TELLECHEA – Alain BRUDNER – Sophie KONSTANTINOVITCH – Unai IRIGOYEN
- **Commission consultative « Nouvelle école »** : Patrick ALLEGROTTI – Jacqueline PEIGNEGUY – Dany EUSTACHE – Kathy COELHO – Sophie KONSTANTINOVITCH – Unai IRIGOYEN

- **Commission communication :** Marie-José MIALOCQ - Patrick ALLEGROTTI - Jacqueline PEIGNEGUY - Christiane URKIA - Benoit COVILLE – Marie BLEIKER - Aurélie BELASCAIN
- **Commission extra-municipale AMI MOBY :** Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Valentin TELLECHEA, Alain BRUDNER, Christian DURROTY, Unai IRIGOYEN, membres élus

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus**

**Au registre sont les signatures**

**Arbonne, le 25 mars 2023**

**Mme la Maire**

**Marie José MIALOCQ**